

**Département des Ressources Humaines
Service Développement RH**

SDevRH/JYB/RM/SF N° 2026 – 101

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 19 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours internes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu la décision du directeur général de l'Inserm du 7 juin 2003 fixant la liste des experts de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article unique - Le jury du concours interne pour le recrutement dans le corps des AI n°6 BAP E-F-G-J non affecté est composé comme suit :

Présidente : Mme Rym KAMOUN
IR - Inserm

Experts : Mme Céline BRAND-FAYOUX
IR - Inserm

M. Laurent COMPARETTO
IEHC - Inserm

M. Sylvain FIEUX
IECN - Inserm

Mme Carole HOFFERT-NICOLAI
IECN - Inserm

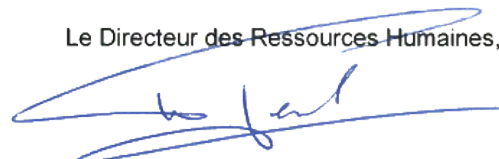
Mme Céline LESAGE
IECN - Inserm

Elue C : Mme Florence LESECQ
AI - Inserm

Fait à Paris, le 10 avril 2026

Pour le Président-Directeur Général,

Le Directeur des Ressources Humaines,



Nicolas PESNEL